



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 17 septembre 2026 à 18h

ORDRE DU JOUR



Désignation d'un secrétaire de séance



Relevé de décisions

Adoption du relevé de décisions du Bureau communautaire du 1^{er} septembre 2026



Délibérations

RAPPORTEUR

2026/26B - Avenant n°3 au marché de réalisation d'un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales

Pascal LECOURT

2026/27B - Attribution du marché relatif à l'étude diagnostique, au schéma directeur et au zonage d'assainissement collectif

Pascal LECOURT



Informations diverses



Questions diverses

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Usé certifié exécutoire

-000-Réception par le préfet : 25/09/2026
Publication : 25/09/2026**Membres du Bureau :**

a) en exercice	24
b) présents	19
d) votants	19 + 3 pouvoirs = 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 septembre 2026

-=-

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 17 septembre à 18h, le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, légalement convoqué le 11 septembre 2026, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

M. VASSET Laurent, Président, ouvre la séance.

M. MALBRANQUE David, Maire et Conseiller communautaire des Loges, procède à l'appel nominal auquel répondent :

PRESENTS :

- M. VASSET Laurent, Président,
- Mme CAVELIER Elisa, Conseillère communautaire de Fécamp,
- Mme CAYEUX Stéphanie, Maire et Conseillère communautaire de Vattetot-sur-Mer,
- M. COLOMBEL Gérard, Maire et Conseiller communautaire de Contremoulins,
- M. COURSAULT Olivier, Maire et Conseiller communautaire de Froberville,
- M. CROCHEMORE Jean-Marie, Maire et Conseiller communautaire de Ganzeville,
- M. DAUDRUY François, Maire et Conseiller communautaire de Saint-Léonard,
- Mme DEHAIS Amélie, Maire et Conseillère communautaire d'Ypreville-Biville,
- M. DONNET Pascal, Maire et Conseiller communautaire d'Epreville,
- M. DURAND Philippe, Maire et Conseiller communautaire de Thiergeville,
- M. GOSSELIN Régis, Maire et Conseiller communautaire de Limpville,
- M. GOULET Dominique, Maire et Conseiller communautaire de Tourville-les-Ifs,
- M. LECOURT Pascal, Maire et Conseiller communautaire de Senneville-sur-Fécamp,
- M. MAHEUT Raynald, Conseiller communautaire de Fécamp, à partir de la délibération N°2026/27B,
- M. MALBRANQUE David, Maire et Conseiller communautaire des Loges,
- Mme MARICAL Stéphanie, Conseillère communautaire de Fécamp,
- M. NAVARRE Jean-Louis, Maire et Conseiller communautaire de Valmont,
- Mme RIVIERE Virginie, Maire et Conseillère communautaire de Thérouldeville,
- Mme TESSIER Dominique, Conseillère communautaire de Fécamp,

POUVOIRS :

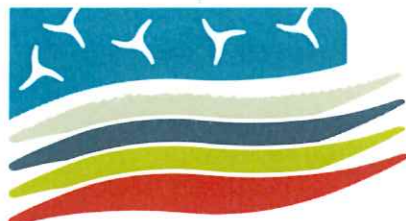
- M. AUBRY Pierre, Conseiller communautaire de Fécamp, à M. le Président,
- M. CAPRON Philippe, Maire et Conseiller communautaire d'Yport, à M. CROCHEMORE Jean-Marie,
- Mme GUENOT Estelle, Maire et Conseillère communautaire de Gerville, à M. GOULET Dominique,

ABSENTS :

- M. COGNIE Florentin, Conseiller communautaire de Fécamp,
- M. ROUSSEL David, Conseiller communautaire de Fécamp,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. CARDON Christophe, Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
- Mme MAGUIN Nathalie, Directrice des Services techniques de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
- Mme ANDRIES Karine, Secrétaire Générale de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral.



Fécamp
Caux Littoral Agglo

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 septembre 2026

N°2026/26B

RAPPORTEUR : Pascal LECOURT

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Avenant n°3 au marché de réalisation
d'un Schéma de Gestion
des Eaux Pluviales

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral a conclu en juin 2022, avec la société SOGETI INGENIERIE INFRA, un marché relatif à la réalisation du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales à l'échelle de son territoire, pour un montant maximum de 204 750,00 €/HT, et une durée de 24 mois.

Au terme de la première année, en juin 2023, un premier avenant a été acté, pour un montant de 8 650,00 €/HT (+ 4,23 %), afin d'intégrer l'ouverture de 346 regards supplémentaires dans le cadre des investigations sur les réseaux d'évacuation des eaux pluviales (phase n°1 - état des lieux).

En décembre 2023, un deuxième avenant a été acté, pour un montant de 10 700,00 €/HT (+ 5,23 %), afin d'ajouter cinq communes supplémentaires aux prestations de modélisation du réseau pluvial et de caractérisation de l'aléa inondation (phase n°2).

Ces commandes complémentaires, ainsi que les étapes de restitution, échanges et validation des différentes phases, ont considérablement bouleversé le planning d'exécution.

Aussi, eu égard au périmètre et à la complexité du dossier, il convient de prolonger la durée du marché jusqu'au 20 juin 2028 pour permettre sa bonne exécution.

Dès lors, un avenant n°3 au marché de réalisation du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales doit être conclu afin de modifier la durée du marché. Cette modification n'emporte aucune incidence financière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Civil ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014, dite loi Alur, venant confier aux Communautés d'Agglomération la compétence d'élaborer le PLUi ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe) ;

Vu la loi du 3 août 2018 venant clarifier les modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la délibération n°2022/05B du 8 mars 2022 attribuant le marché n°21.033 ;

Vu la délibération n°2023/19B du 14 juin 2023 approuvant l'avenant n°1 au marché n°21.033 ;

Vu la délibération n°2023/29B du 7 décembre 2023 approuvant l'avenant n°2 au marché n°21.033 ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :

-  approuve la conclusion de l'avenant n°3 relatif à la modification de la durée du marché de réalisation du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales ;
-  autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant n°3.

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 21 (3 pouvoirs)
Vote pour : 21
Vote contre :
Abstention :
Fait et délibéré à Fécamp,
les jour, mois et an sus indiqués.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent VASSET



SCHEMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL AVENANT N° 3

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL
825 ROUTE DE VALMONT
76400 FECAMP

B - Identification du titulaire du marché public

S.A.S SOGETI INGENIERIE INFRA
387 RUE DES CHAMPS - BP 509
76235 BOIS GUILLAUME
Tél : 02.35.59.49.39
Courriel : accueil@sogeti-ingenierie.fr
SIRET : 823.702.048.00013

C - Objet du marché public

Objet du marché public :

SCHEMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

Date de la notification du marché public : 20 juin 2022

Durée d'exécution du marché public : 24 mois

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 204.750,00 €
- Montant TTC : 245 700,00 €

Montant du marché public après avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 224 100,00 €
- Montant TTC : 268 920,00 €

D - Objet de l'avenant

Le marché prévoit une durée de 24 mois à compter de sa date de notification au titulaire, avec des délais d'exécution fixés par le titulaire à l'acte d'engagement.

Le titulaire s'est engagé à réaliser les prestations selon les délais suivants :

Phase 1. Etat des lieux	32 semaines
Phase 2. Analyse qualitative des écoulements et modélisation	16 semaines
Phase 3. Programme pluriannuel d'actions et d'investissements	20 semaines
Phase 4. Zonage pluvial	16 semaines
Tranche optionnelle 1. Localisation des enjeux pour les communes hors PPRI	4 semaines
Tranche optionnelle 2. Evaluation environnementale	4 semaines
Tranche optionnelle 3. Réunions supplémentaires dans le cadre de l'enquête publique	3 réunions

Le CCTP stipule que le lancement de chaque phase sera spécifié au titulaire par un ordre de service (OS), aussi le titulaire a été destinataire des OS suivants :

➤ **Phase 1. Etat des lieux**

OS 1 Démarrage de la phase	A compter du 23 septembre 2022 Jusqu'au 05 mai 2023
OS 3 Prolongation	Jusqu'au 1 ^{er} juin 2023
OS 4 Prolongation	Jusqu'au 28 juillet 2023
OS 5 Prolongation	Jusqu'au 13 septembre 2023
OS 6 Réception de la phase	Au 13 septembre 2023

Soit + 19 semaines justifiées par le report, dans un premier temps, de la réunion de restitution, puis dans un second temps, par le temps nécessaire à l'intégration des remarques formulées lors de la réunion de présentation de la phase au COPIL et au cours de la période estivale.

➤ **Phase 2. Analyse qualitative des écoulements et modélisation**

OS 7 Démarrage de la phase	A compter du 20 novembre 2023 Jusqu'au 08 mars 2024
OS 8 Réception de la phase	Au 23 février 2024

Soit – 2 semaines.

➤ **Phase 3. Programme pluriannuel d'actions et d'investissements**

OS 9 Démarrage de la phase	A compter du 18 novembre 2024 Jusqu'au 06 avril 2025
OS 12 Prolongation	Jusqu'au 11 juillet 2025
OS 13 Arrêt provisoire	A la date du 11 juillet 2025

Soit + 14 semaines liées aux délais de validation de la Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral.

L'arrêt provisoire s'explique par le temps nécessaire à la lecture, par les services de la Communauté d'agglomération, du programme de travaux, puis le temps consacré à la rencontre des élus du territoire (33 communes) afin de valider les propositions de travaux sur leurs territoires respectifs et l'arrêt des échanges durant la période électorale.

OS de reprise à venir, avec prolongation de la durée de la phase.

➤ **Phase 4. Zonage pluvial**

OS 10 Démarrage de la phase	A compter du 24 mars 2025 Jusqu'au 11 juillet 2025
OS 11 Arrêt provisoire	A la date du 17 juin 2025

OS de reprise à venir, 4 semaines restantes. Idem pour validation zonage

➤ **Tranche optionnelle 1. Localisation des enjeux pour les communes hors PPRI**

OS 2 Démarrage de la tranche	A compter du 23 avril 2023 Jusqu'au 22 mai 2023
OS 3 Prolongation	Jusqu'au 1 ^{er} juin 2023
OS 4 Prolongation	Jusqu'au 28 juillet 2023
OS 5 Prolongation	Jusqu'au 13 septembre 2023
OS 6 Réception de la phase	Au 13 septembre 2023

Soit + 16 semaines justifiées par le report, dans un premier temps, de la réunion de restitution, puis dans un second temps, par le temps nécessaire à l'intégration des remarques formulées lors de la réunion de présentation de la phase au COPIL et au cours de la période estivale.

L'article R.2194-7 du Code de la commande publique dispose que « Le marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ne sont pas substantielles ».

Compte tenu :

- De l'arrêt provisoire de la phase 3,
- De l'arrêt provisoire de la phase 4,
- Qu'une seule des trois tranches optionnelles a été affermée et que potentiellement deux autres tranches optionnelles sont susceptibles d'être affermées.

Et eu égard à l'ampleur du territoire de la Communauté d'agglomération et à la complexité de gestion interne du dossier, notamment les délais de validation des rapports, il convient de prolonger la durée du marché jusqu'au 20 juin 2028.

Cette prolongation est sans incidence financière et ne constitue pas une modification substantielle du marché initial.

Il en résulte la modification suivante de l'article B5 de l'acte d'engagement :

« La durée d'exécution du marché est de **soixante-douze (72)** mois à compter de la date de notification du marché »

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☒

Non

☐

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Pour la SAS SOGETI INGENIERIE INFRA Stéphane TANGHE Directeur Eau et Assainissement Agence Vallée de Seine	Bois Guillaume Le 04/09/2026	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 septembre 2026

N°2026/27B

RAPPORTEUR : Pascal LECOURT

EAU ET ASSAINISSEMENT

Attribution du marché
relatif à l'étude diagnostique, au
schéma directeur et au zonage
d'assainissement collectif

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) de Fécamp Sud-Ouest, le SIAEPA de Toussaint-Contremoulins et le SIAEPA de Colleville expriment des besoins similaires en matière d'études et diagnostics réglementaires dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

En vue de rationaliser le coût de ces études et diagnostics, et par soucis d'homogénéité et de cohérence à l'échelle du territoire, un groupement de commandes a été constitué afin de permettre le lancement d'une consultation commune pour la réalisation de l'étude diagnostique, du schéma directeur et du zonage d'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

La convention de groupement passée entre la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral et les syndicats intracommunautaires dispose que le coordonnateur du groupement, la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, définit l'organisation de la consultation, en assure la publication, procède à la sélection des offres et désigne l'attributaire.

Aussi, avec l'accompagnement du Syndicat Interdépartemental De l'Eau Seine Aval (SIDESA), assistant à maîtrise d'ouvrage, la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral a publié, en juin 2026, une consultation relative à l'étude diagnostique, au schéma directeur et au zonage d'assainissement collectif comprenant :

- Une tranche ferme pour la réalisation du diagnostic et du zonage,
- Une tranche optionnelle n°1 relative à la gestion dynamique des flux,
- Une tranche optionnelle n°2 portant campagne de mesure supplémentaire,
- Une prestation supplémentaire éventuelle concernant le géoréférencement des réseaux en classe A.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres reçues (trois), la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 septembre 2026, a attribué le marché, au regard des critères définis dans le règlement de consultation, à l'entreprise EGIS EAU pour un montant total de 371 682,00 euros HT, décomposé comme suit :

- 293 249,50 euros HT pour la tranche ferme,
- 20 500,00 euros HT pour la tranche optionnelle n°1,
- 57 932,50 euros HT pour la tranche optionnelle n°2.

Le géoréférencement des réseaux en classe A, objet de la prestation supplémentaire éventuelle, n'est pas retenue dans la mesure où cette prestation a été confiée, après le lancement de la consultation, à l'attributaire du marché d'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2026/52C en date du 21 avril 2026 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 septembre 2026 relative à l'attribution du marché ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ approuve l'attribution du marché relatif à l'étude diagnostique, du schéma directeur et du zonage d'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral à la société EGIS EAU désignée attributaire par la Commission d'Appel d'Offres ;
- ✚ autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions susceptibles d'être attribuées ;
- ✚ autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ✚ inscrit les crédits correspondants au budget annexe ASSAINISSEMENT.

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 22 (3 pouvoirs)
Vote pour : 22
Vote contre :
Abstention :
Fait et délibéré à Fécamp,
les jour, mois et an sus indiqués.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent VASSET

